



01.10.2020



# Élections 2020, appel à candidatures

**Le mandat de 5 membres du Bureau et de 6 membres du Conseil d'Administration arrivent à échéance, l'élection de leurs remplaçants est organisée.**

## **Élection des 5 membres du Bureau**

Lors des élections fin 2017, suite à la publication des nouveaux statuts de notre association, les instances de la Soce ont été mises en place, à savoir le Comité et le Conseil d'administration. Les membres élus au suffrage direct sont le Président, le Secrétaire, le Trésorier et trois Vice-Présidents (Communauté, Formation et l'industrie, Projets et International).

Les cinq postes du Bureau concernés par l'élection au suffrage direct en cette année 2020 sont :

- **Président(e)**
- **Vice-Président(e) Communauté**
- **Vice-Président(e) Projets et International**
- **Secrétaire**
- **Trésorier(e)**

**Le résultat sera proclamé lors de l'Assemblée générale de la Soce qui se tiendra le samedi 28 novembre prochain à Iéna**

A cet effet et à l'image de ce qui a été fait pour les élections de 2017, la Commission électorale sera composée de quatre de nos camarades :

- - Pierre Simonnot (Cl 166) - Président de la commission
- - Joseph Gicquel (An 159)
- - François Mescam (Li 162)
- - Guillaume Asconchilo (Me 210)
- - Philippe Riou (An 178)

Cette commission assurera de façon impartiale l'organisation et le suivi de cette élection, avec le concours des services de la Soce.

[Processus et calendrier de l'élection](#)

## **Élection des 6 membres du Conseil d'Administration**

Pour rappel, le Conseil d'Administration de notre Association est constitué de 24 membres dont les 6 membres du Bureau élus au suffrage direct, 15 membres élus par l'Assemblée Générale et 3 membres de droit.

Parmi les 15 membres élus par l'Assemblée Générale, 6 arrivent en fin de mandat au 28 novembre 2020 :

- - Représentant(e) des Délégués de promotion,
- - Président(e) des Groupes Professionnels
- - Délégué(e) régional Asie
- - Président(e) de CARE Metz
- - Président(e) de CARE Châlons
- - Président(e) de l'Union des Élèves

Le règlement intérieur prévoit que : « (?) 15 membres (sont) élus par l'Assemblée Générale en favorisant préférentiellement la représentation de chacun des différents groupes d'appartenance rappelés ci-après :

- les Promotions : il est pertinent que l'Union des Élèves (UE), les Jeunes Promotions (JP) et les Délégués de Promotion (DP) soient chacun représentés par au moins un élu,
- les Territoires : il est pertinent que chacun des Comités d'Animation des Régions vers l'École (CARE) soit représenté, ainsi que les comités hors métropole et internationaux,
- les Groupes Professionnels (GP) »

Il importe donc d'engager maintenant le processus permettant de procéder à l'élection de ces 6 administrateurs par l'Assemblée Générale qui se tiendra le 28 novembre à l'hôtel Iéna.

Pour rappel, chacune des instances des Groupe d'Appartenance de notre Association (les Territoires, les Promotions et les Groupes Professionnels) peut présenter un ou plusieurs candidats à cette élection.

### [Processus et calendrier de l'élection](#)

Pour information, voici la [Charte du Conseil d'administration](#), et la [Déclaration d'intérêts](#) que chaque administrateur sera amené à remplir à la suite de son élection.

### **Comment candidater au Bureau ou au Conseil d'Administration ?**

Tous les membres de la Société, à jour de cotisation au 31 décembre 2019, sont éligibles.

Les candidatures seront adressées au Président par voie électronique ou postale et devront comporter :

- - un exposé de leur motivation, en précisant si cette candidature vise à représenter un des

groupes d'appartenance ;

- 
- - 2 CV résumés, d'une dizaine de lignes chacun : professionnel et communautaire.

> Le courrier postal sera adressé ou remis au Président de la Société des ingénieurs Arts et Métiers ?  
9bis avenue d'Iéna ? 75783 Paris Cedex 16, en précisant sur l'enveloppe : « Ne pas ouvrir, acte de candidature » et devra être parvenu au plus tard **le mercredi 30 septembre 2020**. Tout courrier reçu ou remis après cette date ne pourra être pris en considération.

> Le courrier électronique sera adressé à : [president@arts-et-metiers.asso.fr](mailto:president@arts-et-metiers.asso.fr)

**Ces courriers postaux ou électroniques seront conservés au secrétariat et transmis à l'échéance à la Commission électorale en charge de la vérification des conditions d'admissibilité, ce qu'elle effectuera le jeudi 1er octobre.**